

LES JOURS HEUREUX

N° 1

Journal gratuit - Reproduction libre et encouragée

« **Jamais nous ne tolérerons qu'un seul des avantages de la Sécurité Sociale soit mis en péril. Nous défendrons à en perdre la vie et avec la plus grande énergie cette loi humaine et de progrès.** » **Ambroise Croizat**



La Sécurité Sociale n'est (presque) plus en déficit !

Mais c'est une mauvaise nouvelle !

« 5 milliards en 2017, c'est presque rien », nous dit Thomas Legrand sur France Inter. « Mais c'est tout de même beaucoup trop », ajoute-t-il (comprenez qui peut !)

Ce résultat est obtenu par les déremboursements de la Sécu... et est compensé par la montée en puissance des organismes complémentaires (ex-mutuelles et assurances).

Résultat : on annonce bien fort la diminution du déficit de la Sécu, mais on ne dit rien de **l'augmentation constante des complémentaires qui fonctionnent selon les principes des assurances privées** (le remboursement correspond à la couverture que le.la client.e a pu s'acheter), bien loin de la solidarité instaurée par la Sécurité Sociale (on cotise selon ses moyens, on est couvert selon ses besoins) !

Ainsi quasi invisiblement la couverture sociale glisse de la Sécu aux assurances.

« Silence on tourne »... la page de la Sécu.

La fin des couvertures complémentaires serait une formidable amélioration pour tous !

Sachant que **les mutuelles et les assurances complémentaires ont des coûts de gestion de 15 à 30 %**, car il leur faut payer des « développeur.euses » (concurrence oblige), des directeur.trices financier.e.s (placements capitalistes obligent) et leurs actionnaires (profits obligent) ;

sachant que **la Sécurité Sociale a un coût de gestion de 3 %** environ (pas de financiers.ières, pas d'actionnaires et de formidables économies d'échelle par un système unique et obligatoire nationalement) ;

si l'on intégrait l'activité des complémentaires dans la Sécurité Sociale, cela ferait **disparaître leurs surcoûts parasites** en conservant la plupart des emplois, qui s'intégreraient dans le système de la Sécu (il faudra bien faire le travail, particulièrement la prévention).

Et surtout les assuré.e.s que nous sommes seraient alors logiquement **couvert.e.s à 100 %** par le nouveau système unique étendu !



C'est une proposition du Collectif Les Jours Heureux.



Quelle différence entre la retraite par capitalisation et celle par répartition ?

La capitalisation, c'est amasser au fil du temps de l'argent pour sa retraite. Les banques gèrent cet argent et, si la valeur de l'argent baisse, c'est le capital disponible qui baisse. **Chacun est seul devant ce risque.**

La répartition (système Sécurité Sociale actuel), c'est le reversement des cotisations versées par toutes les personnes actives au profit de chaque retraité.e du moment. **Pas de faillite possible** et l'argent n'est pas à la bourse ; il est à la CDC – Caisse des Dépôts et Consignation (cf. le journal n°0).

Qu'est-ce que la retraite par points ?

Dans la retraite par points, la retraite varie en fonction du nombre de points capitalisés au cours de la carrière et de la valeur du point à la date du départ. Cette valeur est liée :

- au rapport d'effectifs entre personnes actives et retraitées ;
- à l'espérance de vie ;
- à la masse des cotisations disponibles.

Le montant des pensions n'est donc pas garanti ni égal pour toutes les générations.

Le gouvernement veut imposer la retraite par points pour satisfaire le MEDEF. Il bloque ainsi les cotisations qui ne suivent plus les besoins des retraité.e.s. Il joue sur la valeur du point, forcément à la baisse, puisque le nombre de retraité.e.s est appelé à augmenter.

Dit autrement, « **on maintient la taille du gâteau alors que les convives sont plus nombreux.euses ; donc les parts diminuent** ». C'est le principe de la retraite par points !

De plus, la réforme, en individualisant les parcours, entraînera aussi la **suppression des pensions de réversion.**



« Cotisations ou impôts, c'est pareil ! »

NON !

Et ce n'est même pas du tout pareil !

La cotisation est prélevée par l'employeur.euse et versée à l'URSSAF. Elle ne se mélange pas avec les autres recettes de l'État (impôts, CSG, etc.) et est affectée exclusivement à la couverture sociale.

C'est cela qui **protège les recettes de la Sécu ; c'est l'argent des travailleurs.euses.**

A l'inverse, l'impôt ou la CSG sont fixés par la loi de finances et il est très facile d'en faire changer la destination pour en faire autre chose que la santé (armée, réductions fiscales aux riches, etc.).

Rappel : en 1956 la vignette auto est créée pour financer « les vieux », disait-on déjà à l'époque. Mais dès 1958, cette recette est tombée dans le pot commun des recettes et les « vieux » n'en n'ont plus été bénéficiaires !

La CSG comme l'impôt sont très facilement détournables de leur objet annoncé !

Donc, vive la cotisation !



La mise en place de maisons médicales pluriprofessionnelles est une des réponses aux déserts médicaux.

Car beaucoup de jeunes médecins ne veulent pas se retrouver à exercer seuls dans des lieux isolés et/ou ne veulent pas assurer, seuls, là encore, la gestion de leur cabinet.



Pour les non francophones (Espagnol) :



En Francia, los trabajadores contribuyen a un bote común para sufragar los gastos médicos. Es « la seguridad social ».

Este sistema es obligatorio y único, y no presenta competencia. Cada mes recibimos una parte de nuestra nómina en nuestra cuenta bancaria (salario neto) pero antes, nuestro empleador/a ha retirado una parte de lo que nos debe (salario bruto) para transferirlo a la Seguridad Social (son las « cotizaciones sociales »).

Ese bote común, cofinanciado por todos, permite reembolsar los gastos ligados a la enfermedad y a la vejez de todos. Así, cada cual contribuye según sus posibilidades, pero recibe en función de sus necesidades. No hay mejor sistema. ¡No dejemos que se critique la Seguridad Social !

L'hôpital privé de moyens

Le désengagement de l'État de l'hôpital public favorise les cliniques privées. Les patient.e.s sont parfois orienté.e.s vers le privé sans même savoir qu'ils.elles ont le choix. Ils.elles doivent être informé.e.s et pouvoir choisir d'être soigné.e.s dans le public.



Vous avez dit « fraudes » ?

On entend sans cesse qu'il y a des abus et des fraudeurs.euses à la Sécu et aux prestations sociales en général. Sont visé.e.s les pauvres évidemment, qui sont toujours accusé.e.s par la parole dominante d'être des assisté.e.s, c'est-à-dire des profiteurs.euses ! Le rapport Chérèque, inspecteur général des affaires sociales, note en 2014 que les fraudes sont de l'ordre de quelques millions, alors que les droits non demandés (par ignorance ou du fait de la complexité d'accès) se comptent en milliards !

Également a savoir :

- les 2/3 des fraudes proviennent des professionnels de santé (établissements, etc.)

Rappel : la fraude fiscale est évaluée entre 60 et 80 milliards d'euros.

Ne nous trompons pas de débat !



Le cas de la fonction publique :

comment les assurances remplacent les mutuelles ?

Chaque ministère disposait d'une mutuelle complémentaire pour ses seul.e.s agent.e.s (par exemple la MGEN - mutuelle générale de l'éducation nationale, pour les enseignant.e.s).

Le système ne laissait aucune place aux assurances privées.

Mais l'Union Européenne, au nom de la « concurrence libre et non faussée », a imposé :

- aux mutuelles de constituer des réserves financières, comme les assurances, ce dont elles n'avaient pas besoin, et a fait augmenter leur coût.
- aux ministères de faire des appels d'offres ouverts y compris donc aux assurances.

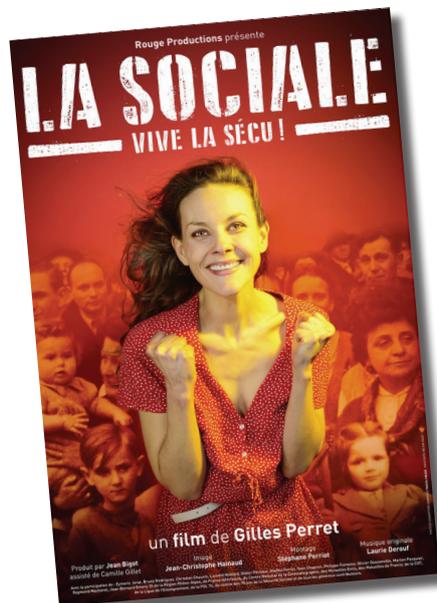
Au final, il s'agit de la disparition, par étape, des mutuelles au profit des assurances (voir le point sur les couvertures complémentaires).

Et les cotisations des mutuelles augmentent, vu les forts coûts supplémentaires engendrés par ce système !

PROJECTION DU DOCUMENTAIRE LA SOCIALE

DE GILLES PERRET

C'est l'histoire et les enjeux actuels de la Sécurité sociale.



Contactez-nous ; nous vous aiderons à organiser ces projections et animons les débats d'après film.

contact@lesjoursheureuxrennes.fr

Le collectif rennais Les jours heureux est composé de représentants de CGT - FSU - Solidaires - Unef - ATTAC - Amis du Monde diplomatique - Action Culture Entreprise

**Donnez-nous votre avis sur ce journal :
Quelles rubriques voudriez-vous voir traitées ?
Quelles précisions souhaiteriez-vous avoir ?**

contact@lesjoursheureuxrennes.fr